

FAQ académique EPSa et label EduSanté

EPSa : Ecole promotrice de santé

Label EduSanté : label attestant de la démarche EPSa

LES INSTANCES

Lien entre le CESCE et EPSa ?

- CESCE = Comité d'éducation à la santé, citoyenneté et à l'environnement. Evolution de CESC vers CESCE depuis la loi Climat et Résilience du 22.08.2021. Articles D 421-46 à D 421-47 du code de l'éducation modifié par décret 2022-540 du 12.04.2022
- Instance-levier qui permet de fédérer les acteurs, d'établir un diagnostic, de définir un plan d'actions en cohérence avec le projet d'établissement, de porter la réflexion sur le niveau de label, ...
- Le CESCE est implanté dans un établissement du 2d degré, mais il peut rayonner sur un territoire : CESCE interdegrés, CESCE de bassin, CESCE de réseau

Quelles autres instances peuvent-elles être mobilisées ?

Conseil d'école, conseil de la vie collégienne (CVC), conseil de la vie lycéenne (CVL)

LE LABEL

Mon école/ établissement est déjà labellisé EduSanté, dois-je déposer une nouvelle candidature pour obtenir un niveau de label supérieur ?

Oui. Un dépôt de candidature est nécessaire selon la procédure académique.

Le délai entre deux niveaux de label est à minima de 3 à 5 ans, en s'intégrant au projet d'école ou d'établissement.

Mon école/établissement peut-il perdre son niveau de label ?

En cours....

LA FORMATION DES PERSONNELS

2d degré : une formation aux pédagogies de coopération est indispensable pour l'axe "éduquer". Quels sont les dispositifs proposés par l'EAFC permettant d'accompagner les enseignants et personnels (CPE, AED, INFIRMIERS, ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL, AESH) dans l'acquisition et le développement de ces compétences ?

Prendre appui sur le plan académique de formation, par corps de métier. Certains modules « thématiques » proposés sont destinés à des publics pluricatégoriels (santé mentale, EVARS, climat scolaire, ...).

Et pour les professeurs des écoles ?

Le plan de formation du 1^{er} degré est élaboré au sein de chaque DSDEN sous l'autorité de l'IA-DASEN.

LA PROCEDURE DE LABELLISATION

Un modèle de dossier de candidature pour le premier degré est-il consultable ?

Il existe un modèle unique pour le 1^{er} et le 2 degrés (inscription d'intention et dossier de candidature).

Ces modèles sont consultables sur SELIA, pour information. Mais attention, la procédure doit exclusivement s'effectuer en ligne à partir des liens qui seront communiqués.

Lien vers SELIA : https://selia.ac-clermont.fr/jcms/jcms/jcmsprod1_3921294/promotion-de-la-sante

Les liens pour candidater seront-ils adressés aux écoles et aux établissements ?

Non.

Concernant l'inscription d'intention, une actualité sur SELIA contiendra un lien par département.

A l'issue de cette inscription d'intention, les DSDEN vous enverront un lien pour déposer votre candidature.

Pour toute question : rapprochez-vous de vos référents départementaux : cf. page 34 du diaporama-support de présentation du webinaire du 4/02/2026.

QUELLES ACTIONS PEUVENT-ÊTRE VALORISÉES POUR OBTENIR UN NIVEAU DE LABEL ?

Pour les lycées professionnels les formations SST (santé et sécurité au travail) et premiers secours sont-elles valorisables ?

Un état des lieux de toutes les actions menées dans le champ de la promotion de la santé, de la citoyenneté et de l'environnement est une étape du diagnostic, nécessaire à l'élaboration de votre démarche EPSa, et à la demande de labellisation.

Quelle articulation du dispositif ALLIANCE et EPSa ?

ALLIANCE est une recherche-action partenariale en promotion de la santé sur les territoires, déployée au sein de la région académique ARA, dans le 1^{er} degré. Pour l'académie de Clermont-Fd, ALLIANCE est mise en œuvre dans le Cantal.

ALLIANCE est une expérimentation qui va exactement dans le sens de la démarche EPSa. Ce sont deux dispositifs distincts.

Est-ce que les écoles engagées dans le dispositif Alliance doivent elles faire les démarches de labellisation ?

Oui. Un dépôt de candidature est nécessaire selon la procédure académique.

Quelle articulation du label EduSanté avec les autres labels ?

L'engagement dans la démarche EPSa et dans la labellisation académique a pour volonté d'être en cohérence avec les labels existants (Egalité fille-garçon, E3D, PHARE...)